



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 15 janvier 2018 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère  
Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

**Résolution n° 001-2018**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

**Résolution n° 002-2018**

**Adoption des procès-verbaux du 4 et du 13 décembre 2017**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 4 et du 13 décembre 2017 (séance du budget et séance spéciale) soient adoptés tels que rédigés.

**Résolution n° 003-2018**

**Approbation des comptes**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 23 novembre 2017 au 10 janvier 2018 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 23 novembre 2017 au 10 janvier 2018	399 757,50 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 23 novembre 2017 au 10 janvier 2018	122 813,57 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 4 décembre 2017	563 250,25 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 13 décembre 2017	41 528,36 \$
Liste des comptes à payer en date du 10 janvier 2018	32 271,23 \$
<b>Total des déboursés pour la période du 23 novembre 2017 au 10 janvier 2018</b>	<b>1 159 620,91 \$</b>

- QUE les déboursés d'une somme de 1 159 620,91 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

**Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire**

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.



*Municipalité*  
de  
*Saint-Jacques*

## Finances au 15 janvier 2018

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 341 072,29 \$
- Au compte courant : 167 839,89 \$

## Rapport des comités ad hoc

### Rapport du comité des ressources humaines du 30 novembre 2017

La directrice générale fait un compte rendu verbal de la réunion du comité des ressources humaines qui a eu lieu le jeudi 30 novembre 2017 aux membres du conseil municipal.

### Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois de décembre 2017.

## ADMINISTRATION

### Résolution n° 004-2018

#### Nomination des comités pour l'année 2018

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que chaque membre du conseil municipal soit nommé délégué responsable selon les différents comités, et que madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Pierre La Salle, maire, disposent du droit de siéger à tous les comités suivants :

TITRES ET COMITÉS	DÉLÉGUÉS
Maire adjoint	Claude Mercier
Direction	Claude Mercier + 1 conseiller(ère) aux 9 mois dans l'ordre suivant : Sophie Racette Michel Lachapelle Isabelle Marsolais Josyane Forest François Leblanc
Rue Saint-Jacques	Claude Mercier Isabelle Marsolais Michel Lachapelle
Transport actif	Sophie Racette François Leblanc Michel Lachapelle
Finances	Michel Lachapelle Claude Mercier
Loisirs et sports	Sophie Racette Josyane Forest
Arts et culture Centre culturel du Vieux-Collège	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Communications	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Politique familiale municipale (PFM) et démarche Municipalité amie des aînés (MADA)	Sophie Racette Isabelle Marsolais
Ressources humaines	Sophie Racette Michel Lachapelle
Embellissement et environnement	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Incendie	François Leblanc Claude Mercier
Urbanisme (CCU)	Josyane Forest Isabelle Marsolais
Comité consultatif agricole (CCA)	Claude Mercier Michel Lachapelle
Voirie	Claude Mercier François Leblanc
Voirie – Sous-comité du transport actif	Sophie Racette
Comité du jumelage Saint-Jacques/Vergt	Isabelle Marsolais



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

Festival acadien Nouvelle-Acadie	Isabelle Marsolais
Comité de mise en place des mesures d'urgence	Claude Mercier François Leblanc Isabelle Marsolais
Office municipal d'habitation (OMH)	Claude Mercier François Leblanc Michel Lachapelle
Comité de la parité	Isabelle Marsolais Josyane Forest
Immobilisations	Claude Mercier François Leblanc
Toponymie	Claude Mercier Isabelle Marsolais

**Résolution n° 005-2018**

**Demande à Emplois d'été Canada (EÉC) pour l'année 2018**

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques présente une demande à Emplois d'été Canada (EÉC) pour la création d'emplois pour étudiants pour l'année 2018 ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques demande 3 étudiants pour une période de 15 semaines consécutives ;
ATTENDU QUE	ces étudiants seront affectés à la voirie et à l'entretien de parc ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques demande 5 étudiants pour une période de 10 semaines consécutives pour l'animation du camp de jour de la Municipalité ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques demande 3 étudiants pour une période de 10 semaines consécutives pour le service à la clientèle au niveau du musée acadien de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder à une demande à Emplois d'été Canada (EÉC) afin d'obtenir 11 étudiants pour les services de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2018.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, tous les documents nécessaires à cette demande.

**Résolution n° 006-2018**

**Dates d'échéance des versements pour les taxes municipales de l'année 2018**

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques offre à ses citoyens la possibilité de payer leur compte de taxes municipales de l'année 2018 en 3 versements ;
-------------	--

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer les dates d'échéance pour des versements aux jeudis 29 mars, 28 juin et 27 septembre 2018.

**Résolution n° 007-2018**

**Renouvellement du contrat de service pour l'Écocentre Bons Débarras**

ATTENDU QU'	en 2017, 601 visites provenant de citoyens de Saint-Jacques ont été effectuées à l'Écocentre Bons Débarras de Sainte-Julienne ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques désire que ses citoyens continuent à avoir accès gratuitement à l'Écocentre, et ce, pour une 4 <sup>e</sup> année ;
ATTENDU QUE	l'Écocentre Bons Débarras sera ouvert du 14 avril au 17 novembre 2018 offrant ainsi 3 semaines de plus d'accessibilité ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de confirmer, à la Municipalité de Sainte-Julienne, l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques à renouveler le contrat de service pour l'Écocentre Bons Débarras pour l'année 2018.

**Budget 2018**

**Résolution n° 008-2018**

**Demande d'aide financière du Club social des pompiers de Saint-Jacques**

ATTENDU QU' une demande d'aide financière est reçue du Club social des pompiers de Saint-Jacques pour l'année 2018 ;

ATTENDU QU' une somme de 3 000 \$ a été prévue au budget de l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 3 000 \$ au Club social des pompiers de Saint-Jacques à titre de contribution pour l'année 2018.

**Budget 2018**

**Résolution n° 009-2018**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques.**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 002-2018) relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Résolution n° 010-2018**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement pour l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Claude Mercier, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 001-2018) pour l'imposition des compensations d'eau, d'égout et de matières résiduelles

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Résolution n° 011-2018**

**Taxe spéciale pour l'année 2018 pour la réserve financière pour le service de l'aqueduc**

ATTENDU QUE conformément à l'article 4 du règlement numéro 013-2016 de la Municipalité de Saint-Jacques, les sommes prélevées sur les comptes de taxes pour la création d'une réserve financière pour le service de l'aqueduc ont été déterminées au budget ;

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2018, il a été déterminé qu'une somme de 55 \$ sera prélevée pour la réserve financière du service de l'aqueduc pour les usagers du service de l'aqueduc ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale pour la réserve financière pour le service de l'aqueduc sera prélevée sur la même base que la taxe de service de l'aqueduc, soit par unité de logement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'une somme de 55 \$ soit prélevée, par unité de logement, pour les usagers du service de l'aqueduc à titre de taxe spéciale pour la réserve financière pour le service de l'aqueduc.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 012-2018**

**Embauche d'un surveillant pour les patinoires**

---

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher un étudiant pour la surveillance des patinoires pour la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QU' une offre d'emploi a été publiée dans le journal d'information Le Jacobin du mois de novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics recommande l'embauche de monsieur David Prévost ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de procéder à l'embauche de monsieur David Prévost à titre de surveillant des patinoires pour la saison 2017-2018, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 013-2018**

**Prix de vente des bouteilles d'eau isolées à l'effigie de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix de vente des bouteilles d'eau isolées à l'effigie de la Municipalité de Saint-Jacques à 18 \$ (plus taxes applicables) l'unité.

**Résolution n° 014-2018**

**Embauche d'un surveillant remplaçant pour les patinoires**

---

ATTENDU QU' il y a lieu d'embaucher un surveillant remplaçant pour la surveillance des patinoires pour la saison 2017-2018 ;

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics recommande l'embauche de monsieur André Robichaud ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de procéder à l'embauche de monsieur André Robichaud à titre de surveillant remplaçant des patinoires pour la saison 2017-2018, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution no 015-2018**

**Participation de l'inspectrice municipale au congrès de la COMBEQ**

---

ATTENDU QUE l'inspectrice municipale désire participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se déroulera du 3 au 5 mai 2018 à Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 600 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de madame Sandrine Marsolais, inspectrice municipale, au congrès de la COMBEQ pour une somme de 600 \$ (plus taxes applicables).

**Résolution n° 016-2018**

**Adoption d'une politique d'affichage**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques utilise plus outils de communication tels que le site Internet de la



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

Municipalité, la page Facebook, l'Infolettre municipale, le bulletin d'information Le Jacobin et l'enseigne numérique ;

ATTENDU QUE ces outils servent à diffuser des messages d'intérêt public s'adressant à l'ensemble de la population Jacobine ;

ATTENDU QU' il y a lieu de doter la Municipalité de Saint-Jacques d'une politique d'affichage, et ce, afin d'encadrer l'utilisation des divers outils de communication de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter la politique d'affichage ci-jointe comme « Annexe A » et faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Résolution n° 017-2018**

**Signature d'une entente pour option de servitude avec Bell et Hydro-Québec**

---

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, une option de servitude avec Bell et Hydro-Québec pour une parcelle de terrain étant l'assiette de servitude traversant l'immeuble situé sur le lot 3 024 520 appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 018-2018**

**Embauche des animatrices pour le camp de jour de la Semaine de relâche**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un camp de jour pendant la Semaine de relâche du 5 au 9 mars 2018 ;

ATTENDU QUE le Service des loisirs doit procéder à l'embauche des animateurs pour le camp de jour ;

ATTENDU QUE mesdames Béatrice Nadeau et Éliane Nadeau ont manifesté le désir de reprendre les fonctions d'animatrice ;

ATTENDU QUE madame Anabel Tanguay a manifesté le désir de reprendre ses fonctions d'aide-animatrice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'embauche de mesdames Béatrice Nadeau et Éliane Nadeau à titre d'animatrice et de madame Anabel Tanguay à titre d'aide-animatrice pour le camp de jour de la Semaine de relâche du 5 au 9 mars 2018, et ce, aux conditions prévues dans le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 019-2018**

**Participation au 20<sup>e</sup> anniversaire de la soirée Vins, Fromages et Tapas du Collège Esther-Blondin**

---

ATTENDU QUE le Collège Esther-Blondin sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation au 20<sup>e</sup> anniversaire de la soirée Vins, Fromages et Tapas qui aura lieu le vendredi 9 février 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager le Collège Esther-Blondin ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à la Fondation du Collège Esther-Blondin ;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 125 \$ ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 5 billets pour le conseil municipal, dont 2





*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

billets seront remboursés par le maire et le conseiller participant pour leur conjointe ;

ATTENDU QUE

les participants seront : monsieur Pierre La Salle (2), monsieur Michel Lachapelle (2) et madame Sophie Racette (1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de 5 billets pour la soirée Vins, Fromages et Tapas du Collège Esther-Blondin pour une somme de 625 \$.

**Résolution n° 020-2018**

**Signature du protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la réfection des infrastructures de la rue Bro**

---

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le protocole d'entente établissant les modalités relatives à l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) d'une aide financière (dossier 525458) dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour la réfection des infrastructures de la rue Bro.

**Résolution n° 021-2018**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant l'acquisition par la Municipalité de la rue Sincerny**

---

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Michel Lachapelle, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 004-2018) concernant l'acquisition par la Municipalité des parties de rues et d'infrastructures à être construites par les Immeubles ABM inc. et déterminant les garanties devant être données par cette corporation pour que le conseil autorise l'exécution de travaux municipaux en vue de la réalisation de nouvelles constructions sur les terrains faisant l'objet de la demande.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Résolution n° 022-2018**

**Signature d'une convention de cession, de prise en charge et de modification entre Bell Mobilité inc., TELUS Communications inc. et la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques loue un emplacement (lots 3 025 308 et 297) à Bell Mobilité inc. dans le but de transmettre ou de recevoir des communications sans fil ;

ATTENDU QUE

Bell Mobilité inc. souhaite céder l'entente à TELUS Communications inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, la convention de cession, de prise en charge et de modification.

**Résolution n° 023-2018**

**Émission d'une servitude pour un poteau situé sur le lot 3 259 001 appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE

le propriétaire des lots 3 023 038 et 3 023 039 s'est adressé à la Municipalité de Saint-Jacques afin d'obtenir une servitude pour un poteau qu'il a installé sur le lot numéro 3 259 001 (vis-à-vis le 1705, rang des Continuations), appartenant à la Municipalité, et ce, sans qu'aucune permission n'ait été obtenue au préalable ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE la Municipalité est en faveur de l'émission d'une servitude pour le poteau situé sur le lot numéro 3 259 001 (vis-à-vis le 1705, rang des Continuations) ;

ATTENDU QUE les frais d'arpentage et de notaires (s'il y a lieu) seront à la charge du propriétaire des lots 3 023 038 et 3 023 039 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les actes finaux relatifs à l'émission d'une servitude pour le poteau situé sur le lot numéro 3 259 001 (vis-à-vis le 1705, rang des Continuations).

**Résolution n° 024-2018**

**Signature du protocole d'entente pour les Fêtes gourmandes de Lanaudière**

ATTENDU QUE l'organisme des Fêtes gourmandes de Lanaudière s'adresse à la Municipalité de Saint-Jacques dans le but de renouveler l'entente entre les parties pour les 3 prochaines années, soit 2018, 2019 et 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se joindre aux Fêtes gourmandes de Lanaudière à titre de partenaire afin de permettre la continuité du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le protocole d'entente pour les Fêtes gourmandes de Lanaudière pour les années 2018, 2019 et 2020.

**Résolution no 025-2018**

**Partenariat au CRÉVALE pour les Journées de la persévérance scolaire**

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous ; l'école a besoin de notre appui et notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance de ses jeunes citoyens ;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

- Obtenir et maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes ;
- Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu du 12 au 16 février 2018, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population ;
- Utiliser les outils de communication de la Municipalité (page Facebook et site Internet) pour faire la promotion des Journées de la persévérance scolaire ;
- Reconnaître l'importance de la lecture dans la réussite scolaire en mettant sur pied des activités d'éveil à la lecture et à l'écriture destinées aux enfants de 6 ans et moins et à leurs parents à la bibliothèque municipale ;
- Reconnaître l'importance de l'accompagnement parental dans la persévérance des jeunes en organisant une activité parents-enfants.





*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 026-2018**

**Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels en architecture dans le projet de réaménagement de la salle du conseil**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour les services d'architecture dans le projet de réaménagement de la salle du conseil (résolution numéro 501-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 200 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00819) et de verser la somme de 5 200 \$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels en architecture dans le projet de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

**Résolution n° 027-2018**

**Adoption des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques pour l'année 2018**

---

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques d'une somme de 4 143 \$ pour l'année 2018.

**Résolution n° 028-2018**

**Inscription du directeur du Service des travaux publics à une formation en ligne**

---

ATTENDU QUE le directeur du Service des travaux publics désire s'inscrire à la formation « Management des organisations publiques » qui aura lieu pendant la session d'hiver 2018 ;

ATTENDU QUE le coût de la formation, donnée en ligne, est de 356,59 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser monsieur Hugo Allaire, directeur du Service des travaux publics, à s'inscrire à la formation « Management des organisations publiques ».

**Résolution n° 029-2018**

**Inscription de la directrice générale aux formations de la COMAQ en 2018**

---

ATTENDU QUE la directrice générale désire s'inscrire à 3 formations de la COMAQ en 2018 ;

ATTENDU QUE les formations sont les suivantes :

- Intelligence émotionnelle : une compétence municipale (21 et 22 février 2018)
- Évaluation du rendement (9 mai 2018)
- Le contenu et la rédaction des documents d'appels d'offres : optimisez vos pratiques (25 octobre 2018)

ATTENDU QUE le coût pour ces 3 formations est de 1 715 \$ (plus taxes applicables), le tout incluant repas et documentations ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale, à s'inscrire aux 3 formations de la COMAQ qui auront lieu les 21 et 22 février, le 9 mai et le 25 octobre 2018 pour la somme de 1 715 \$ (plus taxes applicables).

**Résolution n° 030-2018**

**Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil**

---

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour des services d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil (résolution numéro 549-2017) ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 6 380 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (414 926) et de verser la somme de 6 380 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de la salle du conseil.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

**Résolution n° 031-2018**

**Soutien informatique par Solutions ip pour l'année 2018**

---

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques fait affaires avec Solutions ip pour le soutien en informatique ;

ATTENDU QU'

une proposition d'une somme de 3 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Solutions ip pour un forfait de 70 heures à un taux de 50 \$/l'heure ;

ATTENDU QUE

cette offre est avantageuse pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (273) et de mandater Solutions ip pour le soutien informatique pour l'année 2018.

**Résolution n° 032-2018**

**Renouvellement des assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2018**

---

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler les assurances de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2018 et de verser la somme de 81 212 \$ à Groupe Ultima inc.

**Résolution n° 033-2018**

**Facture du Groupe Conseil Novo SST pour les frais de gestion et de fonds de défense pour l'année 2018**

---

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques est membre de la mutuelle du Groupe Conseil Novo SST ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 2 273,11 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Groupe Conseil Novo SST pour les frais de gestion et de fonds de défense pour l'année 2018 ;



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (MPN1838427) et de verser la somme de 2 273,11 \$ (plus taxes applicables) à Groupe Conseil Novo SST pour les frais de gestion et de fonds de défense pour l'année 2018.

**Résolution n° 034-2018**

**Honoraires professionnels à Bélanger Sauvé pour les services juridiques**

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 3 722,32 \$ (incluant les taxes) est reçue de Bélanger Sauvé pour les services juridiques rendus de février à novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (360 742) et de verser la somme de 3 722,32 \$ (incluant les taxes) à Bélanger Sauvé pour les services juridiques rendus de février à novembre 2017.

**Budget 2017**

**Résolution n° 035-2018**

**Adoption d'une politique de reconnaissance pour la Municipalité de Saint-Jacques**

ATTENDU QU' une politique a été présentée par la directrice générale au comité des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'adoption de la politique de reconnaissance pour les employés de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter la politique de reconnaissance des employés de la Municipalité de Saint-Jacques jointe en annexe comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Résolution n° 036-2018**

**Ajustement de salaire pour l'employé numéro 03-0024**

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0024 occupe le poste de brigadier depuis le 15 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employé est admissible à une augmentation de salaire s'il satisfait aux attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employé numéro 03-0024 considérant qu'il satisfait aux attentes et objectifs du poste ;

ATTENDU QUE l'augmentation pour l'échelle salariale est de 1,09 \$ l'heure, le tout à compter du 15 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et d'accorder l'augmentation de salaire de 1,09 \$ l'heure à l'employé numéro 03-0024 tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, à compter du 15 décembre 2017.

**Résolution n° 037-2018**

**Ajustement de salaire pour l'employé numéro 03-0009 pour l'année 2018**

ATTENDU QUE suite à la révision du pointage de l'échelle salariale pour le poste de journalier spécialisé, l'employé numéro 03-0009 a droit à un ajustement salarial d'une somme de 0,81 \$/l'heure pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE cet ajustement doit être appliqué après l'ajustement de salaire de 1,5 % (IPC) prévu pour l'année 2018 ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'ajustement salarial pour l'employé numéro 03-0009 d'une somme de 0,81 \$/l'heure pour l'année 2018, et ce, après l'ajustement de salaire de 1,5 % (IPC) prévu pour l'année 2018.

**Résolution n° 038-2018**

**Ajustement de salaire pour l'employé numéro 03-0004 pour l'année 2018**

---

ATTENDU QUE suite à la révision du pointage de l'échelle salariale pour le poste de journalier spécialisé, l'employé numéro 03-0004 a droit à un ajustement salarial d'une somme de 0,73 \$/l'heure pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE cet ajustement doit être appliqué après l'ajustement de salaire de 1,5 % (IPC) prévu pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'ajustement salarial pour l'employé numéro 03-0004 d'une somme de 0,73 \$/l'heure pour l'année 2018, et ce, après l'ajustement de salaire de 1,5 % (IPC) prévu pour l'année 2018.

**Résolution n° 039-2018**

**Contrat d'entretien des aménagements paysagers sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2018**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire confier le volet de l'entretien des aménagements paysagers à un sous-traitant pour l'année 2018 ;

ATTENDU QU' une soumission d'une somme de 9 625,71 \$ (incluant les taxes) est reçue d'Eau Fil des Saisons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'Eau Fil des Saisons pour une somme de 9 625,71 \$ (incluant les taxes) pour l'entretien des aménagements paysagers sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2018 conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 7 janvier 2018.

**Budget 2018**

**Résolution n° 040-2018**

**Achat d'une enseigne murale pour la mairie**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire se doter un écran suspendu afin de diffuser les mêmes informations qui sont transmises sur l'enseigne numérique ;

ATTENDU QUE cet écran sera situé devant la salle du conseil, dans l'entrée principale de la mairie ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 2 790 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Libertelevision inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 2 790 \$ (plus taxes applicables) de Libertelevision inc. pour l'achat d'un écran avec support mural et une antenne incluant l'installation et le logiciel requis.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

**Résolution n° 041-2018**

**Renouvellement d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2018**

---

ATTENDU QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est membre de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder au renouvellement de son adhésion pour l'année 2018 ;

ATTENDU QUE le coût du renouvellement est de 865,39 \$ (incluant les taxes) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (12 029) et de verser la somme de 865,39 \$ (incluant les taxes) à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le renouvellement de l'année 2018 de madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Budget 2018**

**Résolution n° 042-2018**

**Renouvellement de l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ)**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion de monsieur Charles D. St-Georges et madame Sandrine Marsolais à titre de membres de la COMBEQ pour la somme de 600 \$ (plus taxes applicables) pour l'année 2018.

**Budget 2018**

**Résolution no 043-2018**

**Adjudication du contrat pour le réaménagement de la salle du conseil**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix sur invitation pour le réaménagement de la salle du conseil ;

ATTENDU la politique de gestion contractuelle en vigueur ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Construction Julien Dalpé inc.	83 285,59 \$
René Gaudet et Fils inc.	84 966,53 \$

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour le réaménagement de la salle du conseil au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Julien Dalpé inc. pour la somme de 83 285,59 \$ (incluant les taxes), conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 12 janvier 2018.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS**

**Résolution n° 044-2018**

**Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour des services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro (résolution numéro 440-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 850 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;





*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15573-1/02) et de verser la somme de 2 850 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro.

**Règlement numéro 015-2016**

**Résolution n° 045-2018**

**Honoraires professionnels à Solmatech inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de pavage sur le rang des Continuations et le chemin du Bas-de-l'Église Nord**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Solmatech inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de pavage sur le rang des Continuations et le chemin du Bas-de-l'Église Nord (résolution numéro 443-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 120 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (107 786) et de verser la somme de 1 120 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de pavage sur le rang des Continuations et le chemin du Bas-de-l'Église Nord.

**Budget 2017**

**Résolution n° 046-2018**

**Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Beaudoin Hurens (maintenant GBI experts-conseils inc.) pour les services professionnels dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph (résolution numéro 369-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 17 850 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2410) et de verser la somme de 17 850 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph.

**Règlement numéro 001-2017**

**Résolution n° 047-2018**

**Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro (résolution numéro 371-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 100 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (411 880) et de verser la somme de 2 100 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro.

**Règlement numéro 015-2016**



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 048-2018**

**Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis (résolution numéro 391-2016) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 047,50 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (411 876) et de verser la somme de 2 047,50 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

**TECQ**

**Résolution n° 049-2018**

**Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation d'un rapport sur les niveaux existants de la conduite pluviale sur les rues de Port-Royal et de Grand-Pré**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services exp inc. pour la réalisation d'un relevé topographique et d'un rapport pour des niveaux existants de la conduite pluviale sur les rues de Port-Royal et de Grand-Pré ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 505 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour les services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (411 884) et de verser la somme de 505 \$ (plus taxes applicables) à Les Services exp inc. pour la réalisation d'un relevé topographique et d'un rapport pour des niveaux existants de la conduite pluviale sur les rues de Port-Royal et de Grand-Pré.

**Budget 2017**

**Résolution n° 050-2018**

**Demande de prix pour la fourniture de paniers suspendus et de boîtes à fleurs**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix sur invitation pour la fourniture de paniers suspendus et de boîtes à fleurs pour la période estivale 2018 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX*	
	Paniers	Boîtes
Les Jardins Gourmands inc.	3 150,00 \$	1 270,00 \$
Pépinière Montcalm	6 296,50 \$	1 597,48 \$

\* (plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour la fourniture de paniers suspendus et de boîtes à fleurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Jardins Gourmands inc. pour la somme de 3 150 \$ (plus taxes applicables) pour les paniers suspendus et de 1 270 \$ (plus taxes applicables) pour les boîtes à fleurs, conformément au coût indiqué dans les soumissions datées du 8 janvier 2018.

**Budget 2018**



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

**Résolution n° 051-2018**

**Abrogation de la résolution numéro 600-2017**

ATTENDU QUE NCL Envirotek inc. a facturé 2 fois les mêmes travaux (factures P-15525-1/03 et P-15528-1/03) ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 600-2017 relative au paiement de la facture P-15528-1/03 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'abroger la résolution numéro 600-2017.

**Résolution n° 052-2018**

**Avis de motion et présentation du projet de règlement concernant la réglementation en matière de circulation et de sécurité routière**

AVIS DE MOTION est donné par madame Isabelle Marsolais, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 003-2018) concernant la réglementation en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**Résolution n° 053-2018**

**Honoraires professionnels à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'une étude de fondations routières sur divers chemins de la municipalité**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'une étude de fondations routières sur divers chemins de la municipalité (résolution numéro 564-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 7 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15618-1/01) et de verser la somme de 7 500 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'une étude de fondations routières sur divers chemins de la municipalité.

**Budget 2017**

**Résolution n° 054-2018**

**Signature du contrat pour le déplacement des poteaux (de réseau) par Bell Canada sur la rue Dupuis**

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat pour le déplacement des poteaux (de réseau) par Bell Canada.

**TECQ**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Résolution n° 055-2018**

**Adoption du règlement numéro 007-2017 modifiant le règlement numéro 009-2016 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour une somme additionnelle de 294 613 \$**

ATTENDU QUE les coûts supplémentaires sont en partie causés par le résultat de l'ouverture des soumissions qui s'avère plus élevé que le règlement initial et l'estimé qui avait été préparé par monsieur Pierre Héту, architecte de Héту-Bellehumeur architectes inc. en date du 4 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a décrété, par le biais du règlement numéro 009-2016, une dépense de 1 182 887 \$ et un emprunt de 1 182 887 \$ pour la



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

- réfection de la caserne du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques ;
- ATTENDU QU' il est nécessaire d'amender le règlement numéro 009-2016 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission ;
- ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017 ;
- ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2017 ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'il soit statué et ordonné ce qui suit par règlement du conseil de la Municipalité de Saint-Jacques :
- ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
- ARTICLE 2 Le titre du règlement numéro 009-2016 est remplacé par le suivant : Règlement d'emprunt pour pourvoir à la réfection de la caserne du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques autorisant un emprunt n'excédant pas 1 477 500 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.
- Règlement numéro 009-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 1 182 887 \$, pour le règlement numéro 007-2017 décrétant une dépense et un emprunt de 1 477 500 \$.
- ARTICLE 3 Le deuxième « attendu » du règlement numéro 009-2016 est remplacé par le suivant :
- ATTENDU QU'une contribution financière, en vertu du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités est accordée à la Municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 862 320 \$.
- ARTICLE 4 L'article 2 du règlement numéro 009-2016 est remplacé par le suivant :
- Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 477 500 \$ aux fins du présent règlement.
- ARTICLE 5 L'article 3 du règlement numéro 009-2016 est remplacé par le suivant :
- Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 477 500 \$ sur une période de 25 ans.
- ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Résolution n° 056-2018**

**Nomination d'un coordonnateur du plan des mesures d'urgence**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer monsieur Daniel Bell, directeur du Service de sécurité incendie, à titre de coordonnateur du plan des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Jacques.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 057-2018**

**Certificat de paiement numéro 3 à Construction Julien Dalpé pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 3 est reçue de Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 12 873,12 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison des travaux en condition hivernale (changement autorisé numéro 1), tel qu'approuvé et justifié par Hétu-Bellehumeur architectes inc. au certificat de paiement numéro 3 ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 60 859,56 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison des travaux de décontamination (changement autorisé numéro 2), tel qu'approuvé et justifié par Hétu-Bellehumeur architectes inc. au certificat de paiement numéro 3 ;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 197 130,88 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 197 130,88 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé à titre de certificat de paiement numéro 3 pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

**Règlement numéro 007-2017**

**Résolution n° 058-2018**

**Renouvellement du contrat de service des cadets de la Sûreté du Québec**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit aux services des cadets de la Sûreté du Québec à l'été 2017 afin d'assurer la surveillance sur le territoire de Saint-Jacques, à pied et à vélo, et d'animer des activités de prévention ;

ATTENDU QUE les résultats ont été positifs et ont permis d'émettre des recommandations ;

ATTENDU QUE la MRC de Montcalm désire confirmer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques à renouveler le contrat de service des cadets policiers ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaiterait avoir une plus grande disponibilité des cadets pour l'été 2018 et s'engage à défrayer les coûts supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de confirmer, à la MRC de Montcalm, l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jacques à souscrire aux services des cadets de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.

**Résolution n° 059-2018**

**Honoraires professionnels à NCL Envirotek pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle





*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques (résolution numéro 569-2017) ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 3 120 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15609-1/01) et de verser la somme de 3 120 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

**Règlement numéro 007-2017**

**Résolution n° 060-2018**

**Honoraires professionnels à NCL Envirotek pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à NCL Envirotek inc. pour la réalisation d'analyses chimiques dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 2 700 \$ (plus taxes applicables) est reçue les services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (P-15609-2/01) et de verser la somme de 2 700 \$ (plus taxes applicables) à NCL Envirotek inc. pour les services professionnels dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

**Règlement numéro 007-2017**

**Résolution n° 061-2018**

**Achat d'un véhicule utilitaire sport (VUS) pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix sur invitation pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport (VUS) pour le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX*
S.R. Bourgeois	37 315,14 \$
Chalut Auto	37 580,11 \$
Pinard Ford	33 734,38 \$

\*(incluant les taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat du véhicule utilitaire sport (VUS) de marque Escape SE 2017 de Pinard Ford pour la somme de 33 734,38 \$ (incluant les taxes) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 18 décembre 2017.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

**Résolution n° 062-2018**

**Achat d'équipements pour le VUS du Service de sécurité incendie**

ATTENDU QU'

il y a lieu de doter le VUS du Service de sécurité incendie de certains équipements dont un radio portatif et d'un système de lumières, gyrophares et autres ;



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 2 084,38 \$ (incluant les taxes) est reçue de Morin Électronique pour le radio portatif ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 6 216,24 \$ (incluant les taxes) est reçue de Garage Ste-Marie pour un système de lumières, gyrophare et autres équipements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat, pour le VUS du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques :

- D'un radio portatif, incluant l'installation, pour une somme de 2 084,38 \$ (incluant les taxes) de Morin Électronique.
- D'un système de lumières, gyrophare et autres équipements pour une somme de 6 216,24 \$ (incluant les taxes) de Garage Ste-Marie.
- QUE ces dépenses soient affectées au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

##### **Résolution n° 063-2018**

##### **Analyses des eaux potables, usées et suivi industriel**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Certilab pour les différentes analyses des eaux potables, usées et suivi industriel pour l'année 2018.

#### **URBANISME**

##### **Résolution n° 064-2018**

##### **Avis de motion et présentation du projet de règlement ordonnant l'ouverture de la rue Sincerny**

AVIS DE MOTION est donné par madame Isabelle Marsolais, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 005-2018) ordonnant l'ouverture de la rue Sincerny et l'attribution des numéros civiques des résidences à y être construites.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

#### **LOISIRS**

##### **Résolution n° 065-2018**

##### **Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels en architecture dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour les services d'architecture dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes (résolution numéro 524-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00812) et de verser la somme de 1 000 \$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour les services professionnels en architecture dans le projet d'aménagement d'une Maison des jeunes.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.



*Municipalité  
de  
Saint-Jacques*

**Résolution n° 066-2018**  
**Achat de tables pliantes**

---

ATTENDU QU' il y a lieu de se doter de tables pliantes qui pourront être transportées d'une salle à une autre lors des différents événements ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 3 535 \$ (plus taxes applicables) de Chaises et Tables Internationales est reçue pour l'achat de 30 tables pliantes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition et de verser la somme de 3 535 \$ (plus taxes applicables) à Chaises et Tables Internationales pour l'achat de tables pliantes.

**Budget 2018**

**Résolution n° 067-2018**  
**Demande de financement à la MRC de Montcalm pour le Parcours Santé**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds de développement des territoires de la MRC de Montcalm pour le Parcours Santé du parc Aimé-Piette.

**Résolution n° 068-2018**  
**Réservation de sorties du camp de jour de l'été 2018**

---

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer à l'avance les réservations pour les sorties du camp de jour qui aura lieu à l'été 2018 ;

ATTENDU QUE la réservation pour la sortie à Plein Air Lanaudia est au coût de 2 185 \$ ;

ATTENDU QUE la réservation pour la sortie au Superaquaclub est au coût de 3 064 \$ (incluant les taxes) ;

ATTENDU QUE la réservation pour la sortie au Camp Boute-en-train est au coût de 1 840 \$ et qu'un acompte de 730 \$ est exigé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- D'autoriser la réservation de la sortie à Plein Air Lanaudia.
- D'autoriser la réservation de la sortie au Superaquaclub.
- D'autoriser la réservation de la sortie au Camp Boute-en-train.
- De verser de la somme de 730 \$ à titre d'acompte pour la sortie au Camp Boute-en-train.

**Budget 2018**

**BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE**

---

**Résolution n° 069-2018**  
**Entente de prêt de livres avec le Centre de jour Mieux Vivre**

---

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la bibliothèque Marcel-Dugas prête des livres au Centre de jour Mieux Vivre, et ce, afin d'enrichir la qualité de vie des citoyens ayant recours aux services du centre.



*Municipalité*  
*de*  
*Saint-Jacques*

**Résolution n° 070-2018**

**Demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)**

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les documents nécessaires à la demande de financement au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre de l'implantation d'un musée ou d'un centre d'interprétation acadien.

**Résolution n° 071-2018**

**Signature du contrat de spectacle avec Martin Deschamps inc.**

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, le contrat de spectacle avec Martin Deschamps inc. présenté dans le cadre du symposium 2018.

**Budget 2018**

**Résolution n° 072-2018**

**Mandat à Charland, Dubé, Robillard Experts Conseils inc. pour les services d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement d'un musée acadien**

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 7 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc. pour la réalisation des plans et devis et de 3 500 \$ (plus taxes applicables) pour les services d'ingénierie pendant la construction ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 11 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Charland, Dubé, Robillard Experts-Conseils inc. pour les services d'ingénierie dans le cadre des travaux d'aménagement d'un musée acadien.

**VARIA**

Aucun point traité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 073-2018**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Pierre La Salle  
Maire